



Cité scolaire Hippolyte Carnot

Site Carnot

35 avenue Carnot
42300 ROANNE

Site Sampaix

201 rue Lucien Sampaix
42300 ROANNE

04 77 72 15 76

ce.0420034j@ac-lyon.fr (lycée général et technologique)

ce.0420076@ac-lyon.fr (lycée professionnel)

Protocole sanitaire renforcé – Applicable à compter du 2 novembre 2020

Elèves – Familles – Visiteurs extérieurs

Introduction

Ce présent protocole définit les principes sanitaires du fonctionnement de l'établissement. Il repose sur des prescriptions émises par le ministère des Solidarités et de la Santé au vu des avis rendus par le Haut conseil de la santé publique ainsi que sur les dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Le renforcement des mesures a été décidé suite à une accélération des contaminations sur l'ensemble du territoire français.

Principe de base : accueil de tous les élèves sur l'ensemble du temps scolaire : scolarité obligatoire.

Remarque

Mise en place d'un plan de continuité pédagogique si besoin durant l'année scolaire (non défini dans ce protocole) :

- Hypothèse 1 : enseignement à distance partiel (donc accueil différencié des élèves dans le cadre d'une limitation de la capacité d'accueil si la propagation de l'épidémie s'accélère)
- Hypothèse 2 : enseignement à distance total (donc fermeture « physique » de l'établissement si la propagation de l'épidémie devient intense)

Dans l'une ou l'autre hypothèse nous vous communiquerons en temps venu le protocole alors établi.

Préalable : avant de venir au lycée

- Engagement de tous les parents à ne pas mettre son enfant à l'école si apparition de symptômes évoquant la COVID-19, dont la fièvre (38°C ou plus).
- Même principe si un membre du foyer a été testé positivement.
- L'établissement doit être immédiatement prévenu.

Visiteurs extérieurs

- Désinfection ou lavage des mains obligatoire à l'arrivée dans l'établissement.
- Port du masque obligatoire en toutes circonstances (même une personne seule).
- Respect d'une distanciation physique d'au moins un mètre.

- Pour les parents, rendez-vous pris dans l'établissement : possibilité de rendez-vous en distanciel ou présentiel. Si présentiel : le rendez-vous sera noté dans le carnet de correspondance par le professeur. Pour vous déplacer jusqu'au lycée, vous munir : d'une autorisation de déplacement dérogatoire en cochant la case « Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative » ; du carnet de correspondance de votre enfant (permettant de justifier le déplacement) ; de votre pièce d'identité à présenter obligatoirement à l'accueil du lycée.

Rappel des gestes barrière

- Se laver très régulièrement les mains.
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir.
- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter.
- Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades.

Port du masque

- Obligatoire dès l'arrivée dans l'établissement dans les espaces extérieurs comme intérieurs : salles de cours, couloirs, récréations, foyer... même avec la distanciation physique ou en étant seul.
- Pas de visière (qui ne protège pas autant que le masque).
- Le masque peut être enlevé lors de la prise des repas, lors des nuits en internat ou lors de pratiques sportives (en cours d'EPS). Distanciation physique à privilégier dans ces situations particulières.
- Masques fournis par les familles. Si un élève oublie son masque, il se présente à l'accueil où on lui en fournit un.

Lavage des mains

- Principe : laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes au moins. Séchage avec des serviettes en papier disponibles dans tous les sanitaires de l'établissement.
- Lavage des mains au moins 5 fois dans la journée : à l'arrivée dans l'établissement, avant et après chaque repas, avant et après les récréations, après être allé aux toilettes, le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.
- Bornes de gel hydroalcoolique situées aux entrées des bâtiments : désinfection obligatoire des mains à chaque passage. Site Carnot : passage obligatoire par le hall d'entrée pour désinfection des mains (interdiction donc de contourner le bâtiment par l'extérieur pour se rendre par exemple aux ateliers).
- Autres bornes de gel hydroalcoolique installées à de multiples autres points des deux sites de l'établissement : couloirs, entrées des ateliers, des salles de TP...

Distanciation physique

- Non obligatoire dans tous les espaces clos quand elle n'est matériellement pas possible.
- Pas de distanciation physique obligatoire dans les espaces extérieurs.
- Elèves fumeurs à la récréation : distanciation physique obligatoire quand le masque est retiré pour fumer.
- Distanciation physique obligatoire en EPS lorsque le masque est retiré pour pratiquer.

Ventilation des locaux

- Aération d'au moins 15 minutes à chaque fois.
- Aération fréquente : le matin avant l'arrivée des élèves, à chaque récréation, à la pause méridienne et à la fin des cours le soir (toutes les deux heures au moins).

Brassage des élèves

- Changements de salles des élèves entre chaque cours : la configuration de l'établissement et la structure des classes en de multiples groupes obligent à ce principe.
- Privilégier les sens de circulation uniques pour éviter les croisements. Mise en place d'un fléchage pour les déplacements sur les deux sites (exemple : site Carnot : monter les escaliers au centre du bâtiment et les descendre par les cages d'escalier latérales aux extrémités du bâtiment). Eviter au maximum de toucher les rampes.
- Entrée dans l'établissement le matin ou aux récréations la plus échelonnée possible (horaires disponibles dans le règlement intérieur). Arrivée quelques minutes plus tôt le matin par exemple pour fluidifier les mouvements d'élèves et éviter les attroupements devant les bornes de gel hydroalcoolique. La mise en fonctionnement des portiques de sécurité permet désormais une arrivée des élèves plus échelonnée tout au long de la journée.
- Vestiaires des ateliers : utilisation des vestiaires par petits groupes d'élèves organisée par l'enseignant.

Récréations – Zonage extérieur

- Site Carnot. Zone 1 : élèves de seconde : entre le hall d'entrée et le parking à vélos. Zone 2 : élèves de première : devant le hall d'entrée. Zone 3 : élèves de terminale : espace en face des ateliers.
- Site Sampaix. Récréations pendant les enseignements professionnels : devant les ateliers dédiés. Autres récréations : endroits habituels, l'espace étant suffisamment vaste pour éviter les brassages.
- Suppression des jeux collectifs et des machines à boissons. Suppression des baby-foot sur les deux sites.

Nettoyage et désinfection

- Salles de classes nettoyées très régulièrement (tables sols...).
- Nettoyage et désinfection très fréquents des surfaces les plus touchées : poignées de portes, interrupteurs...
- Nettoyage régulier et fréquent des sanitaires.
- Utilisation collective des matériels autorisée mais gel hydroalcoolique ou lavage des mains obligatoire en amont : matériel de TP, livres au CDI, outils et machines à l'atelier, matériels en EPS...
- Eviter à tout prix les prêts de matériel scolaire entre élèves : stylos, feuilles de copie, calculatrices...

Demi-pension site Carnot

- Mise en place d'un système de badge pour le passage au self.
- Plateaux pré-remplis avec pain, couverts et serviette.
- Désinfection des mains en entrant dans le self.
- Port obligatoire du masque sauf pour manger.
- Positionnement des élèves sur les tables encadré et guidé par les assistants d'éducation (placement non libre) pour éviter la dispersion et faciliter le nettoyage. Elèves placés côte-à-côte sur une seule rangée (aucun élève n'est placé face-à-face). Repas à 20 minutes (hors temps d'attente) pour permettre le passage de tous.
- Nettoyage et désinfection des tables après chaque service par les agents.

Demi-pension site Sampaix

- Protocole sanitaire du collège Jean-de-la-Fontaine en application.
- Ordre de passage prédéfini par classe.
- Pas de mélanges inter-classes, distanciation physique avec les collégiens.
- Pas de déplacement autorisé pendant le temps du repas. Les surveillants assurent l'approvisionnement en eau et en pain des élèves assis.

Internat

- Port du masque obligatoire pour tous les élèves dans tous leurs déplacements en dehors de leurs chambres (couloirs, salle d'étude, salle informatique, foyer, cour...).
- A l'intérieur des chambres : respect au maximum des gestes barrières entre élèves. Distanciation des lits au moins d'un mètre effective.

En cas d'apparition de symptôme chez un élève

- Isolement de l'élève dans une pièce dédiée à l'infirmerie.
- Appel immédiat des responsables légaux qui viennent le récupérer.
- Consultation du médecin traitant et information des résultats à l'établissement.
- En amont et tout au long de l'année scolaire : bien veiller à nous transmettre toute modification de coordonnées téléphoniques de manière à rendre la communication plus efficace si besoin.

L'équipe de direction